

222C0582
FR0011476928-FS0169

11 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 11 mars 2022, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VESA Equity Investment¹ (2, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mars 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir 2 702 770 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 10,10% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FNAC DARTY sur le marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Vesa Equity Investment déclare, pour les six mois à venir :

- les acquisitions réalisées par Vesa Equity Investment ont été financées sur fonds propres et par une facilité de crédit sur marge non confirmée contractée auprès d'une banque européenne ;
- Vesa Equity Investment n'est partie à aucune action de concert vis-à-vis de FNAC DARTY ;
- en fonction des circonstances et des conditions de marché, Vesa Equity Investment envisage de poursuivre ses achats d'actions FNAC DARTY afin d'accroître sa participation ;
- Vesa Equity Investment n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de FNAC DARTY ;
- Vesa Equity Investment n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

¹ Contrôlée par M. Daniel Křetínský.

² Sur la base d'un capital composé de 26 761 118 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Vesa Equity Investment n'a pas conclu d'accords ou [ne détient pas] d'instruments, mentionnées aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce concernant FNAC DARTY ;

 - Vesa Equity Investment n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de FNAC DARTY ;

 - Vesa Equity Investment n'envisage pas de solliciter la nomination d'un ou plusieurs membres au conseil d'administration de FNAC DARTY. »
-